

# Trail off !

## Règlement général 2017

### 1. Organisation

L'association 3 Soleils, ci-après désigne "l'organisateur", organise le "Trail Off !", ouvert aux coureurs et marcheurs sportifs âgés de 18 ans et plus au 31 déc. 2017.

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée du séjour et recommande aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident.

Le séjour est placé sous la responsabilité d'un membre de l'association 3 Soleils.

Le "Trail Off !" n'est pas une compétition. Les temps réalisés par participants seront communiqués, mais ils ne donneront lieu à aucun classement.

### 2. Conditions de participation

Le "Trail Off !" s'adresse à des coureurs / marcheurs aguerris aux épreuves de longue distance. Chaque participant est conscient de ses capacités et limites physiques et psychologiques à s'engager sur un séjour.

La connaissance du parcours, de la cartographie et de l'usage d'un GPS constituent un préalable à la participation de chacun. Des notions élémentaires de secourisme sont fortement recommandées. Chaque participant doit porter assistance à toute personne en difficulté ou en danger et prévenir les secours et l'organisateur.

**Le parcours n'est pas balisé.** L'organisateur fournira des copies de cartes du parcours au départ de chaque étape.

Chaque participant doit posséder un GPS avec les traces enregistrées (communiquées par l'organisateur quelques jours avant l'épreuve) ou une boussole et la copie des cartes couleur fournies par l'organisateur.

Par mauvais temps, la progression est difficile et l'utilisation en continu d'un GPS ou d'une carte + boussole est impérative. L'organisateur pourra également imposer une progression groupée en cas de mauvais temps.

### 3. Conditions d'inscription

L'inscription à un "Trail Off !" vaut acceptation du présent règlement général. Une inscription n'est validée qu'à réception du règlement de participation au "Trail Off !".

Toute annulation d'inscription doit nous parvenir par e-mail ou par courrier.

En cas d'annulation, le remboursement des frais d'inscription, s'effectue aux conditions ci-après :

- annulation à j-61 et avant : retenue de 25 % du montant versé, quel que soit le motif d'annulation ;
- annulation à j-60 et jusqu'au jour de l'épreuve : retenue de 55 %, uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif ad hoc ;
- annulation après l'épreuve : aucun remboursement.

Le remboursement des frais optionnels s'effectue aux conditions ci-après :

- annulation à j-61 et avant : retenue de 40 % du montant versé, quel que soit le motif d'annulation ;
- annulation à j-60 et jusqu'au jour de l'épreuve : aucun remboursement.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de toute autre circonstance ou situation exceptionnelle mettant en danger la sécurité des concurrents et entraînant l'**annulation** de l'épreuve **par l'organisation**, remboursement intégral des frais d'inscription ainsi que des frais optionnels.

#### **4. Matériel**

Matériel individuel obligatoire durant les étapes :

- téléphone portable, avec numéro non masqué et numéro de téléphone de l'organisateur enregistré,
- cartes du parcours,
- GPS avec traces du parcours téléchargées ou cartes IGN couvrant l'intégralité du parcours et boussole, dans un cas comme dans l'autre : savoir utiliser ces éléments d'orientation,
- réserve d'eau et réserve alimentaire suffisantes permettant d'avoir une autonomie adaptée au parcours : ravitaillements pouvant être distants de 25 km,
- couverture de survie, coupe-vent, sifflet
- bandes pour strapping,
- sucres ou barres énergétiques,
- sifflet, lampe frontale,
- le cas échéant : fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications (ou notices médicales).

Nous vous conseillons également d'emporter des médicaments : antalgique, antidiarrhéique, antiémétique, antispasmodique, antireflux gastriques, antihistaminiques ainsi que des pansements, kit de désinfection, bandages... demandez conseil à votre médecin.

Votre sécurité dépend de votre équipement. Munissez-vous d'une protection adaptée aux conditions météorologiques : soleil, froid, pluie, neige...

#### **5. Sécurité**

En cas d'incapacité (physique, psychologique) décelée par l'organisateur, le participant concerné devra se retirer de l'épreuve.

Les traversées de villages ou de voies ouvertes à la circulation nécessitent la plus grande prudence, même en quasi absence de véhicules.

#### **6. Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.